

REPUBLIQUE FRANCAISE

20007188400023

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PARAY LE MONIAL

**SERVICE PUBLIC LOCAL
COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

M4

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : BUDGET DECHETS MENAGERS

ANNEE 2018

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.15	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.16	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.20	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.22	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.23	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.24	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.25	A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.26	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.27	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
p.28	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations			
p.29	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.31	D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS D'EXPLOITATION		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
T	BUDGET (1)	5 012 205,00	4 256 790,58
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) de		
	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)
	REPORTE (2)		755 414,42
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 012 205,00	5 012 205,00
	(3)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
T	BUDGET (1) (y compris les comptes 1064	565 644,98	777 794,15
E	et 1068)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) de	1 046 796,02	640 973,00
	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)
	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		193 673,85
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION		1 612 441,00	1 612 441,00
	D'INVESTISSEMENT (3)		
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		6 624 646,00	6 624 646,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 695 800,00	0,00	3 930 000,00	3 930 000,00	3 930 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	243 440,00	0,00	258 641,05	258 641,05	258 641,05
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00	0,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
Total des dépenses de gestion des services		3 965 740,00	0,00	4 215 141,05	4 215 141,05	4 215 141,05
66	Charges financières	7 200,00	0,00	5 122,80	5 122,80	5 122,80
67	Charges exceptionnelles	11 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et prov	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	200 000,00		226 647,00	226 647,00	226 647,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 189 440,00	0,00	4 460 410,85	4 460 410,85	4 460 410,85
023	Virement à la section d'investissement (6)	653 825,00		398 187,80	398 187,80	398 187,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	145 000,00		153 606,35	153 606,35	153 606,35
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		798 825,00		551 794,15	551 794,15	551 794,15
TOTAL		4 988 265,00	0,00	5 012 205,00	5 012 205,00	5 012 205,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

5 012 205,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	22 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, m	1 877 900,00	0,00	1 915 000,00	1 915 000,00	1 915 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 266 044,00	0,00	2 281 647,00	2 281 647,00	2 281 647,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	0,00	1 000,46	1 000,46	1 000,46
Total des recettes de gestion des services		4 190 944,00	0,00	4 211 647,46	4 211 647,46	4 211 647,46
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	250,00	250,00	250,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provi	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 197 444,00	0,00	4 216 897,46	4 216 897,46	4 216 897,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	35 800,00		39 893,12	39 893,12	39 893,12
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		35 800,00		39 893,12	39 893,12	39 893,12
TOTAL		4 233 244,00	0,00	4 256 790,58	4 256 790,58	4 256 790,58

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

755 414,42

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

5 012 205,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

511 901,03

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2018
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	444 780,00	48 000,00	281 942,18	281 942,18	329 942,18
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 447 870,00	994 796,02	135 000,00	135 000,00	1 129 796,02
	Total des dépenses d'équipement	2 007 650,00	1 046 796,02	416 942,18	416 942,18	1 463 738,20
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 000,00	0,00	31 818,68	31 818,68	31 818,68
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00		76 991,00	76 991,00	76 991,00
	Total des dépenses financières	153 000,00	0,00	108 809,68	108 809,68	108 809,68
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 160 650,00	1 046 796,02	525 751,86	525 751,86	1 572 547,86
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	35 800,00		39 893,12	39 893,12	39 893,12
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 800,00		39 893,12	39 893,12	39 893,12
	TOTAL	2 196 450,00	1 046 796,02	565 644,98	565 644,98	1 612 441,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 612 441,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	376 240,00	376 240,00	6 000,00	6 000,00	382 240,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	376 240,00	376 240,00	6 000,00	6 000,00	382 240,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	318 970,00	264 733,00	0,00	0,00	264 733,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	318 970,00	264 733,00	220 000,00	220 000,00	484 733,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	695 210,00	640 973,00	226 000,00	226 000,00	866 973,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	653 825,00		398 187,80	398 187,80	398 187,80
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	145 000,00		153 606,35	153 606,35	153 606,35
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	798 825,00		551 794,15	551 794,15	551 794,15
	TOTAL	1 494 035,00	640 973,00	777 794,15	777 794,15	1 418 767,15

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	193 673,85
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 612 441,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	511 901,03
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2018
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 930 000,00		3 930 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	258 641,05		258 641,05
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00		26 500,00
66	Charges financières	5 122,80	0,00	5 122,80
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	0,00	8 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00	153 606,35	158 606,35
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	226 647,00		226 647,00
023	Virement à la section d'investissement		398 187,80	398 187,80
	Dépenses d'exploitation - Total	4 460 410,85	551 794,15	5 012 205,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 012 205,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 893,12	39 893,12
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	31 818,68	0,00	31 818,68
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 129 796,02		1 129 796,02
20	Immobilisations incorporelles (6)	4 000,00	0,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	329 942,18	0,00	329 942,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	76 991,00		76 991,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 572 547,88	39 893,12	1 612 441,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 612 441,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 000,00		14 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 915 000,00		1 915 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 281 647,00		2 281 647,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,46	0,00	1 000,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	250,00	39 893,12	40 143,12
78	Reprises sur amortissements et provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
Recettes d'exploitation - Total		4 216 897,46	39 893,12	4 256 790,58

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	755 414,42
---	---	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 012 205,00
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	264 733,00	0,00	264 733,00
13	Subventions d'investissement	382 240,00	0,00	382 240,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		153 606,35	153 606,35
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		398 187,80	398 187,80
Recettes d'investissement - Total		646 973,00	551 794,15	1 198 767,15

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	193 673,85
---	--	-------------------

+	AFFECTATION AUX COMPTES 106	220 000,00
---	------------------------------------	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 612 441,00
---	---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	3 695 800,00	3 930 000,00	3 930 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	13 300,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6066	Carburants	5 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Sous-traitance générale	2 478 000,00	2 650 000,00	2 650 000,00
6132	Locations immobilières	500,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	16 000,00	10 000,00	10 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux		20 000,00	20 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 700,00	5 000,00	5 000,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6161	Multirisques	5 000,00	12 000,00	12 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construction	15 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	50 000,00	50 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	50 000,00	40 000,00	40 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports sur achats		1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	200,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement		4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6287	Remboursements de frais	1 007 000,00	1 023 000,00	1 023 000,00
63512	Taxes foncières	100,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)		6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	243 440,00	258 641,05	258 641,05
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		52 500,00	52 500,00
6218	Autre personnel extérieur	14 500,00	6 591,05	6 591,05
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 310,00	1 650,00	1 650,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 070,00	1 000,00	1 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	280,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	145 500,00	124 600,00	124 600,00
6412	Congés payés		300,00	300,00
6413	Primes et gratifications	11 000,00	18 000,00	18 000,00
6415	Supplément familial	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 500,00	19 500,00	19 500,00
6452	Cotisations aux mutuelles	120,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	32 750,00	28 000,00	28 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 780,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 630,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00	26 500,00	26 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	1 500,00	1 500,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		3 965 740,00	4 215 141,05	4 215 141,05
66	Charges financières (b)(8)	7 200,00	5 122,80	5 122,80
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 000,00	5 229,15	5 229,15
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	200,00	-106,35	-106,35
67	Charges exceptionnelles (c)	11 500,00	8 500,00	8 500,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 000,00	7 000,00	7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (d)(9)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e)(10)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)	200 000,00	226 647,00	226 647,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		4 189 440,00	4 460 410,85	4 460 410,85
023	Virement à la section d'investissement	653 825,00	398 187,80	398 187,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	145 000,00	153 606,35	153 606,35
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	145 000,00	153 606,35	153 606,35
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		798 825,00	551 794,15	551 794,15
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		798 825,00	551 794,15	551 794,15
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 988 265,00	5 012 205,00	5 012 205,00

+

RESTES A REALISER 2017 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

5 012 205,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	510,83
Montant des ICNE de l'exercice N-1	617,18
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-106,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	22 000,00	14 000,00	14 000,00
64198	Autres remboursements	22 000,00	14 000,00	14 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise	1 877 900,00	1 915 000,00	1 915 000,00
706	Prestations de services	454 900,00	1 870 000,00	1 870 000,00
7087	Remboursements de frais	1 408 000,00	5 000,00	5 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ouvrages)	15 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 266 044,00	2 281 647,00	2 281 647,00
74	Subventions d'exploitation	2 266 044,00	2 281 647,00	2 281 647,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	1 000,46	1 000,46
7581	FCTVA	25 000,00	1 000,46	1 000,46
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		4 190 944,00	4 211 647,46	4 211 647,46
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	250,00	250,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	1 000,00	250,00	250,00
778	Autres produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 192 444,00	4 211 897,46	4 211 897,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	35 800,00	39 893,12	39 893,12
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	35 800,00	39 893,12	39 893,12
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		35 800,00	39 893,12	39 893,12
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 228 244,00	4 251 790,58	4 251 790,58

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	755 414,42
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 007 205,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la Régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	15 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	444 780,00	281 942,18	281 942,18
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	143 000,00	75 000,00	75 000,00
2148	Constructions sur soi d'autrui - Autres constructions	251 780,00	134 942,18	134 942,18
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		2 000,00	2 000,00
2188	Autres	50 000,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	100 000,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	100 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 102 (5)	1 357 870,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1504 (5)	90 000,00	135 000,00	135 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 007 650,00	416 942,18	416 942,18
16	Emprunts et dettes assimilées	53 000,00	31 818,68	31 818,68
1641	Emprunts en euros	53 000,00	31 818,68	31 818,68
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	76 991,00	76 991,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	76 991,00	76 991,00
Total des dépenses financières		153 000,00	108 809,68	108 809,68
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 160 650,00	525 751,86	525 751,86
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	35 800,00	39 893,12	39 893,12
	Reprises sur autofinancement antérieur	35 800,00	39 893,12	39 893,12
13911	Etat et établissements nationaux		1 233,70	1 233,70
13912	Régions		5 806,13	5 806,13
13913	Départements	35 800,00	13 817,06	13 817,06
13914	Communes		800,00	800,00
13915	Groupements de collectivités		3 001,32	3 001,32
13916	Autres établissements publics locaux		4 058,99	4 058,99
13918	Autres		11 175,92	11 175,92
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		35 800,00	39 893,12	39 893,12
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 196 450,00	565 644,98	565 644,98

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	1 046 796,02
------------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 612 441,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15..2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	376 240,00	6 000,00	6 000,00
1311	Etat et établissements nationaux	223 240,00	0,00	0,00
1312	Régions	108 000,00	6 000,00	6 000,00
1313	Départements	45 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	376 240,00	6 000,00	6 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	318 970,00	220 000,00	220 000,00
10222	F.C.T.V.A.	318 970,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves		220 000,00	220 000,00
	Total des recettes financières	318 970,00	220 000,00	220 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	695 210,00	226 000,00	226 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	653 825,00	398 187,80	398 187,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	145 000,00	153 606,35	153 606,35
28031	Amortissements des frais d'études		5 934,63	5 934,63
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...		780,00	780,00
28128	Autres terrains		679,11	679,11
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°		44 799,00	44 799,00
28138	Autres constructions		10 011,66	10 011,66
28153	Installations à caractère spécifique		942,97	942,97
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels		13 275,43	13 275,43
281738	Autres constructions		12 734,18	12 734,18
281748	Const° sur sol d'autrui - Autres constructions		694,98	694,98
281788	Autres		16 577,58	16 577,58
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	145 000,00	593,76	593,76
28182	Matériel de transport		21 856,93	21 856,93
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		2 050,48	2 050,48
28188	Autres		22 675,64	22 675,64
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	798 825,00	551 794,15	551 794,15
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	798 825,00	551 794,15	551 794,15
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 494 035,00	777 794,15	777 794,15

+

RESTES A REALISER 2017 (9)

640 973,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

193 673,85

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 612 441,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP	2018
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102
LIBELLE : POLE DECHETS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		453 073,98	904 796,02	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	7 442,76	52 557,24	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	7 442,76	52 557,24	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	445 631,22	852 238,78	0,00	0,00	
2313	Constructions	445 631,22	852 238,78	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		376 240,00	6 000,00
13	Subventions d'investissement	376 240,00	6 000,00
1311	Etat et établissements nationaux	223 240,00	0,00
1312	Régions	108 000,00	6 000,00
1313	Départements	45 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-522 556,02
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2018
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1504
LIBELLE : PLATEFORME DECHETS VERTS BON
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 90 000,00	135 000,00	^b 135 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	90 000,00	135 000,00	135 000,00	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagement	0,00	90 000,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-225 000,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)IV
A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					470 000,00									
3240867					470 000,00									
	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE	15/12/2016		25/06/2008	70 000,00	F		3,8	4,72641		A	X	N	A-1
9784423	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMITE	10/08/2016		25/12/2016	400 000,00	F		1,17	1,17397		T	C	N	A-1
Total général					470 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)IV
A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		2					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		394 460,18					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS		BP	2018
--	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	
IV	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnd, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt... Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Jun 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

Voir délibération 2017-287 du 18/12/2017 pages 23-1 à 23-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept affichée le même jour.

Délibération n° 2017-287 – FINANCES CHOIX DU MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (budget principal de la Communauté de Communes du Grand Charolais, et budgets annexes : Déchets Ménagers, SPANC, Maison de Santé, Barberèche, CIAS)

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget.

L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, article 68 «dotations aux amortissements et provisions » et d'une recette, du même montant en recette d'investissement, au chapitre 040, articles 28 « amortissement des immobilisations »

Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Il est calculé sur le montant TTC du bien (ou HT si le bien est affecté à un service assujéti à la TVA).

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes :
 - 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,
 - 2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation),
 - 2032 « Frais de recherche et de développement »,
 - 2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation),
 - 204 « Subventions d'équipement versées »,
 - 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »,
 - 208 « Autres immobilisations incorporelles ».

- les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes :
 - 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile,
 - 2157 Matériel et outillage de voirie,
 - 2158 autres installations, matériel et outillage technique,
 - 218 autres immobilisations corporelles.

- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes : 2114, 2132, 2142.

- A l'exception des plantations d'arbres et d'arbustes, les agencements et aménagements de terrains ne sont pas amortissables.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation (soit les comptes 217 et 22) doivent être amorties dans les mêmes cas que les immobilisations détenues en propre, c'est-à-dire lorsqu'elles sont inscrites dans les subdivisions correspondantes des comptes cités ci-dessus. Donc immobilisations des comptes 217 obligatoirement amortissables si comptes suivants : 21714, 21721, 21757, 21758, 2178.

L'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de biens.

Durées d'amortissement :

Les durées présentées par l'instruction M14 ne sont qu'indicatives sauf cas suivants où elles s'imposent obligatoirement :

- frais études, élaboration doc urbanisme : 10 ans
- frais d'études suivis de réalisation : maxi de 5 ans
- frais de recherche et de développement : maxi 5 ans
- subventions d'équipement versées : maxi 5 ans si elles financent des biens mobiliers et maxi 15 ans pour des biens immobiliers.

L'assemblée peut modifier les durées d'amortissement fixées, mais les nouvelles durées retenues ne sont applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme.

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité qui sont comptabilisés en section d'investissement peuvent s'amortir en une année (article R.2321-1 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 7 décembre 2017,
Vu l'avis favorable du conseil des maires du 11 décembre 2017,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- ↳ **de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme précisé dans le tableau ci-après :**

Libellé	Durée retenue
Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre (10 ans)	10
Frais d'études, (non suivi de travaux) (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Frais de recherche et de développement (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Subventions d'équipement versées pour financier des biens mobiliers (maxi 5 ans)	5
Subventions d'équipement versées pour financier des biens immobiliers (maxi 15 ans)	15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Libellé	Durée retenue
Concessions et droits similaires, licences, marques	2
Autres immobilisations incorporelles	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Installations matériels et outillages techniques	10
Installations générales, agencements et aménagement divers	10
Matériels de transports	5
Matériels de bureau	2
Matériels informatiques	10
Mobiliers	10
Autres immobilisations corporelles	15
Autres constructions	15
Installations générales, agencements et aménagement des constructions	15
bâtiments publics	15
Immeuble de rapport	20
Construction sur sol d'autrui – immeuble de rapport	20
Constructions sur sol d'autrui -	15
Réseaux de voirie	20
Installations de voirie	20
Réseaux d'adduction d'eau	50
Réseaux d'assainissement	50
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10

- ↳ de préciser que les subventions qui financent les biens s'amortissent sur la même durée d'amortissement du bien,
- ↳ de fixer à 1000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur une durée de un an,
- ↳ de préciser que l'amortissement du bien débutera l'année N+1 de celle de l'acquisition,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 75 **Secrétariat de séance assuré par : Frédéric COUTO**

Membres présents à la séance : 61 **Votants : 69**

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISSET, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communautaires : Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEME, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Paul FAROUZE, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, François JOLY, Robert KLEINGAERTNER, Arnaud LABAUNE, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Michel PELLIER, André RIBOULIN, Lolita RODRIGUEZ, Edith TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELY.

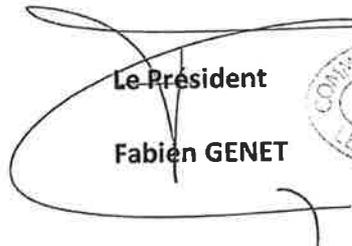
Suppléants présents : Régis GAUTHERON, Jean-Michel ROSSAT, Patrice MAILLY.

Délégués ayant donné pouvoir : Laurence ROUVET à Bernard LAUGERE, Pascal RAMEAU à Bernard JAILLOT, Emmanuel REY à Maurice ROUGELET, Sylvianne BONNOT à Paul DUMONTET, Florence TERRIER à Jean-Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Jean-Marc NESME, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Amélie THURIN à Annie BOISSARD.

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) : Roger DURAND, Denise MEHU, Chewki MAHREZ, Patrick PAGES, Joël LAMBOEUF, Gérard LALLEMENT.

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2017
Pour extrait conforme

Le Président
Fabien GENET



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2017

Délibération n° 2017-287 du 18/12/2017
Page 4 sur 4

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/2018	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/2018
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	5 000,00		0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
MISE EN NON VALEUR	5 000,00	09/04/2018	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL BUDGETAIRES	5 000,00		0,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		148 702,80	148 702,80
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		31 818,68	31 818,68
1641	Emprunts en euros	31 818,68	31 818,68
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		116 884,12	116 884,12
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	39 893,12	39 893,12
020	Dépenses imprévues (investissement)	76 991,00	76 991,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	76 991,00	76 991,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	148 702,80	1 046 796,02	D001 0,00	1 195 498,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		551 794,15	III 551 794,15
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		551 794,15	551 794,15
28031	Amortissements des frais d'études	5 934,63	5 934,63
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	780,00	780,00
28128	Autres terrains	679,11	679,11
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	44 799,00	44 799,00
28138	Autres constructions	10 011,66	10 011,66
28153	Installations à caractère spécifique	942,97	942,97
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	13 275,43	13 275,43
281738	Autres constructions	12 734,18	12 734,18
281748	Const° sur sol d'autrui - Autres constructions	694,98	694,98
281788	Autres	16 577,58	16 577,58
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	593,76	593,76
28182	Matériel de transport	21 856,93	21 856,93
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 050,48	2 050,48
28188	Autres	22 675,64	22 675,64
021	Virement de la section d'exploitation	398 187,80	398 187,80

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	551 794,15	640 973,00	193 673,85	220 000,00	1 606 441,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 195 498,82
Ressources propres disponibles	IV 1 606 441,00
Solde	V = IV - II (6) + 410 942,18

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 37 047,83
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 37 047,83
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 4 216 897,46
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,88%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/J17/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 5/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2018

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

	IV
	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,

TECH : Technique,

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),

S : Social,

MS : Médico-social,

MT : Médico-technique,

SP : Sportif,

CULT : Culturel

ANIM : Animation,

PM : Police,

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meïif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité,

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité,

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi,

3-3-1[°] : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

3-3-2[°] : emplois du niveau de maine des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce sauil,

3-3-3[°] : emplois de secrétaire de maine des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce sauil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %,

3-3-4[°] : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public,

3-3-5[°] : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public,

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C,

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets,

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus,

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3a et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A Paray-le-Monial, le 09/04/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 75
 Nombre de membres présents : 60
 Nombre de suffrages exprimés : 73 dont 13 pouvoirs
 VOTES : Pour : 73
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Paray-le-Monial, le 09/04/2018

Date de convocation : 30/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISET, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communautaires : Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie BOISSARD, Sylvianne BONNOT, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Pascal DESCREAU, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Roger DURAND, Paul FAROUZE, François FORET, Nicole GEORGES, Daniel GORDAT, Gilles GUERIN, François JOLY, Robert KLEINGAERTNER, Gérard LALLEMENT, Nicolas LORTON, Denise MEHU, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Michel PELLIER, Pascal RAMEAU, André RIBOULIN, Edith TERRIER, Florence TERRIER, Daniel THERVILLE, Amélie THURIN, Michel TRAVELY.

Suppléants présents : Jean-Michel ROSSAT, Gérard BOUTIN, Michelle BONNOT, Patrice MAILY, Maurice ROUGELET, Florence DE CHANAY.

Délégués ayant donné pouvoir : Jean PIRET à Elisabeth PONSOT, Gérald GORDAT à Pierre BERTHIER, David BEME à Pascal DESCREAU, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Frédéric COUTO à Fabien GENET, Laurence ROUVET à Bernard LAUGERE, Anne-Marie MAGNY à Philomène BACCOT, Emmanuel REY à Sylvianne BONNOT, Jean-Baptiste LEFORT à Florence TERRIER, Arnaud LABAUNE à Michel TRAVELY, Jean-Bernard DESCHAMPS à Pierre DUCERF, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Joël LAMBOEUF à Jean-Michel ROSSAT.

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) : Catherine CLERGUE, Chewki MAHREZ.

Page de signatures des élus annexée

Le Président, *Fabien GENET*



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/18, et de la publication le

Référence accusé : FB-18042018-2322-1886

A Paray-le-Monial, le 18/04/18

Le Président

Fabien GENET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 AVRIL 2018

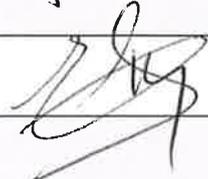
Vote du Budget Primitif 2018 – DECHETS MENAGERS

Date de convocation : 30/03/2018

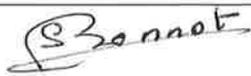
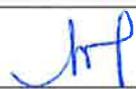
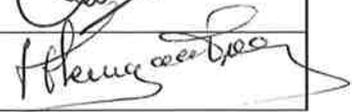
Nombre de conseillers en exercice : 75

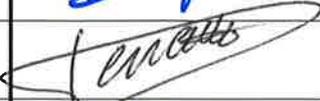
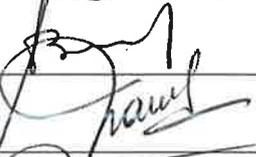
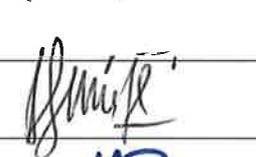
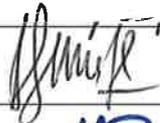
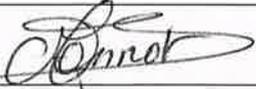
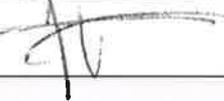
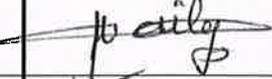
Nombre de présents : 62 + 13 pouvoirs

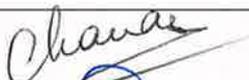
Nombre d'absents : 2

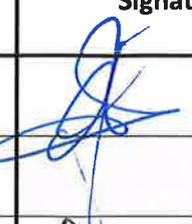
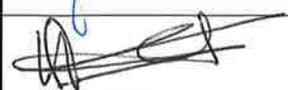
COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature	
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire - Délégué titulaire		
	Paul	JUSSEAU	Délégué Suppléant		
BARON	Noël	PALLOT	Maire – 2 ^{ème} VP		
	Philippe	BALLIGAND	Délégué Suppléant		
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire - Délégué titulaire		
	Gérard	AUPOIL	Délégué Suppléant		
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire - Délégué titulaire		
	Didier	BOUILLOT	Délégué Suppléant		
CHANGY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire		
	André	JARRIER	Délégué Suppléant		
CHAROLLES	Pierre	BERTHIER	Maire - Délégué titulaire		
	Gérald	GORDAT	7 ^{ème} VP		
	Eric	BRUN	Délégué		
	Edith	TERRIER	Déléguée		
CHASSENARD	Michel	LASSOT	Maire – 11 ^{ème} VP		
	Daniel	PALLOT	Délégué Suppléant		
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire - Délégué titulaire		
	Didier	NAVETAT	Délégué Suppléant		

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
DIGOIN	Fabien	GENET	Président	
	Magali	DUCROISSET	5 ^{ème} VP	
	Bernard	LAUGERE	8 ^{ème} VP	
	Chantal	CHAPPUIS	Déléguée	
	David	BEME	Délégué	
	Lolita	RODRIGUEZ	Déléguée	
	Yves	BAYON	Délégué	
	Nicole	GEORGES	Déléguée	
	Frédéric	COUTO	Délégué	
	Laurence	ROUVET	Déléguée	
	Pascal	DESCREAU	Délégué	
	Philomène	BACCOT	Déléguée	
Anne-Marie	MAGNY	Déléguée		
FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire - Délégué titulaire	
	Marie-Claude	FOREST	Déléguée Suppléante	
GRANDVAUX	Jean-Yves	BICHET	Maire - Délégué titulaire	
	Jean-Michel	ROSSAT	Délégué Suppléant	
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire - Délégué titulaire	
	Christian	QUELIN	Délégué Suppléant	
L'HOPITAL DE MERCIER	Georges	BORDAT	Maire - Délégué titulaire	
	Jean	JACOB	Délégué Suppléant	
LA MOTTE ST JEAN	Pascal	RAMEAU	Maire - Délégué titulaire	
	Bernard	JAILLOT	15 ^{ème} VP	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY	Maire - Délégué titulaire	
	Sylvianne	BONNOT	Déléguée titulaire	
LES GUERREUX	Michel	PELLIER	Maire - Délégué titulaire	
	Agnès	FREULET	Déléguée Suppléante	
LUGNY-LES-CHAROLLES	Patrick	BOUILLON	Maire - 12 ^{ème} VP	
	Patrice	DELORME	Délégué Suppléant	
MARCILLY-LA-GUEURCE	François	FORET	Maire - Délégué titulaire	
	Régis	GAUTHERON	Délégué Suppléant	
MARTIGNY-le-COMTE	Danielle	BAUDIN	Maire - Déléguée titulaire	
	Jean-Pierre	GAUTHIER	Délégué Suppléant	
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Déléguée titulaire	
	René	LEPOT	Délégué Suppléant	
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire - Délégué titulaire	
	Cyrille	DUCERF	Délégué Suppléant	
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire - Délégué titulaire	
	Daniel	PACAUD	Délégué Suppléant	
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire - Délégué titulaire	
	Gérard	BOUTIN	Délégué Suppléant	
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire - Délégué titulaire	
	Fabienne	PICHARD	Déléguée Suppléante	
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire - Délégué titulaire	
	Robert	KLEINGAERTNER	Délégué titulaire	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
PARAY LE MONIAL	Jean-Marc	NESME	Maire – 4 ^{ème} VP	
	André	ACCARY	1 ^{er} VP	
	Gilles	PERRETTE	10 ^{ème} VP	
	Denise	MEHU	Déléguée	
	Catherine	CLERGUE	Déléguée	
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délégué	
	Annie	BOISSARD	Déléguée	
	Michel	TRAVELY	Délégué	
	Florence	TERRIER	Déléguée	
	Daniel	GORDAT	Délégué	
	Arnaud	LABAUNE	Délégué	
	Paul	FAROUZE	Délégué	
	Amélie	THURIN	Déléguée	
	Chewki	MAREZ	Délégué	
POISSON	Joël	GUYOT DE CAILA	Maire - Délégué titulaire	
	Michelle	BONNOT	Déléguée Suppléante	
PRIZY	François	JOLY	Maire - Délégué titulaire	
	Martine	GINET	Déléguée Suppléante	
SAINT-AGNAN	Eric	BRAZ	13 ^{ème} VP	
	Philippe	GAY	Délégué	
SAINT JULIEN DE CIVRY	Didier	ROUX	Maire - Délégué titulaire	
	Patrice	MAILY	Délégué Suppléant	
SAINT VINCENT BRAGNY	Jacky	COMTE	Maire - 14 ^{ème} VP	
	Pascale	DUPONT	Déléguée Suppléante	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	3 ^{ème} VP – Maire	
	Laurent	DESROCHES	Délégué Suppléant	
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	André	RIBOULIN	Maire - Délégué titulaire	
	Armand	FORGEAT	Délégué Suppléant	
SAINT BONNET DE JOUX	Patrick	PAGES	Maire	
	Maurice	ROUGELET	Délégué Suppléant	
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	Joël	LAMBOEUF	Maire - Délégué titulaire	
	Alain	MIMEUR	Délégué Suppléant	
SAINT LEGER LES PARAY	Gilles	GUERIN	Maire - Délégué titulaire	
	Marc	BAJARD	Délégué Suppléant	
SUIN	Jean	PIRET	6 ^{ème} VP – Maire	
	Pierre	DELACOURT	Délégué Suppléant	
VARENNE SAINT GERMAIN	André	COTTIN	Maire - Délégué titulaire	
	Laurence	GUINET	Déléguée Suppléante	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire - Délégué titulaire	
	Florence	DE CHANAY	Déléguée Suppléante	
VENDENESSE LES CHAROLLES	Pierre	DUCERF	Maire - Délégué titulaire	
	Françoise	BERTHIER	Déléguée Suppléante	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire - Délégué titulaire	
	Patrick	BERLAND	Délégué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire - Délégué titulaire	
	Pierre	URCISSIN	Délégué Suppléant	

COMMUNE	NOM		Délegué titulaire/suppléant	Signature
VITRY EN CHAROLLAIS	Daniel	THERVILLE	Maire Délégué titulaire	
	Corinne	MARTIN	Déleguée Suppléante	
VOLESVRES	Régis	LAURENT	Maire – 9 ^{ème} VP	
	Jean-Noël	DUCRET	Délegué Suppléant	